

## **Analyser autrement la «prostitution» et le «trafic des femmes»<sup>1</sup>**

Louise Toupin, juillet 2005

Ce texte est un appel en faveur d'une analyse proprement sociologique du travail sexuel. Je voudrais à cet effet mettre en évidence la pertinence d'analyser cette activité sous l'angle d'un travail. Un travail qui, à l'instar de tout travail, est le lieu de rapports sociaux et de pouvoir pouvant engendrer, ou pas, de l'exploitation, et cela, selon les contextes, les circonstances et le degré d'organisation des acteurs et actrices.

Cette question est toutefois le plus couramment analysée à partir du présupposé de l'exploitation, c'est-à-dire en tenant l'exploitation pour acquise, comme une prémisse. Parmi de récentes études en la matière dans la francophonie canadienne, mentionnons celles de Rose Dufour (2005), Richard Poulin (2004), Yolande Geadah (2002) et du Conseil du statut de la femme du Québec (2002).

La perspective de recherche de ces études est la perspective féministe radicale abolitionniste, ou néo-abolitionniste, initiée notamment par la féministe américaine Kathleen Barry au tournant des années 1980 (Barry 1979 ;1982). La violence constitue l'angle d'analyse principal des phénomènes étudiés, et l'exploitation sexuelle, le schéma interprétatif unique, les deux se trouvant à être à la fois et le postulat et la conclusion de ces recherches.

---

<sup>1</sup> Texte d'une conférence présentée le 9 juillet 2005 au 4<sup>e</sup> Congrès international de Recherches féministes dans la francophonie plurielle : Citoyennes sans frontière (Atelier 44), qui s'est tenu à l'Université d'Ottawa (Canada) du 5 au 10 juillet 2005.

Je soutiendrai ici que cette perspective engendre des problèmes épistémologiques certains, et donc des effets sur la connaissance, pour ne pas mentionner les effets sur les exclues de l'analyse. Je ne suis pas la première<sup>2</sup> - et sûrement pas la dernière - à questionner les postulats et prémisses de ces études, ainsi que certains problèmes épistémologiques engendrés par de tels postulats. La parution des récentes études à perspective abolitionniste me donne cependant l'occasion de revenir sur ce qu'il faut bien appeler des «biais abolitionnistes»..

Je vais donc d'abord effectuer une critique de quelques-uns de ces biais abolitionnistes (dont certains ont déjà été mis en évidence) en signalant leurs effets sur la connaissance, le moindre n'étant pas celui de brouiller la compréhension de la complexité des phénomènes étudiés. Les limites d'une telle approche font des études abolitionnistes des études partielles et concourent à cet appel, lancé en seconde partie, en faveur d'une analyse sociologique du travail sexuel et du travail migratoire féminin, ainsi que des ruptures à opérer à cet effet.

---

<sup>2</sup> Aux premières loges de la critique en la matière, il faut signaler les organismes de défense des travailleuses du sexe. C'est à eux d'abord que nous devons ce nouveau regard sur «la prostitution». Voir, du côté francophone québécois, les critiques de l'organisme montréalais Stella (Thiboutot 2001 ; Stella 2002). Au plan universitaire, mentionnons, en ce qui regarde les études francophones canadiennes, la contribution pionnière de Colette Parent. Non seulement a-t-elle relevé nombre de problèmes épistémologiques inhérents aux études sur la «prostitution» (Parent 1994), mais on lui doit d'avoir ouvert tout un nouveau champ de recherche dans les études francophones au Canada, en appliquant les outils de la sociologie du travail au travail du sexe. (Parent, Bruckert, Robitaille 2003). Voir aussi Parent 2001. Voir de plus l'importante critique de Maria Nengeh Mensah (2003). Mentionnons de même, en ce qui regarde les études françaises, celle de Stéphanie Pryn, qui a analysé le travail du sexe de rue avec les outils de la sociologie des professions (Pryn 1999a). Les études de Françoise Guillemaut (2002) (2004) de l'organisme Cabiria comportent aussi nombre de critiques épistémologiques importantes, dont certaines sont mentionnées dans ce texte. Mentionnons aussi, entre autres, celles de Lilian Mathieu (1999). Le site Web Cybersolidaires est à cet égard la source de documentation la plus importante en la matière. Voir : <http://cybersolidaires.org>

### **À l'origine : une revue de documentation**

Avant de débiter - et pour me situer - précisons que mes premières constatations quant aux problèmes épistémologiques de bon nombre d'études à perspective abolitionniste (ou néo-abolitionniste) remontent à une revue de documentation identifiant et différenciant les discours et argumentations des principales coalitions internationales féministes luttant contre ce que l'on appelle couramment le «trafic des femmes»<sup>3</sup>. C'est lors du dépouillement de cette documentation que j'ai été à même de constater comment le concept d'exploitation sexuelle, utilisé dans l'absolu, et son angle d'analyse unique fondé sur la violence font en sorte que d'importantes dimensions de la réalité que recouvre cette question échappent au regard des chercheurs et chercheuses, produisant ainsi ce qu'on pourrait appeler des «angles morts» dans la recherche et des distorsions dans l'appréhension des phénomènes. Résultat : la compréhension des phénomènes analysés s'en trouvait passablement embrouillée.

Cet angle d'analyse, qui prenait racine dans le creuset du féminisme radical, m'a fait poser beaucoup de questions quant à la tangente que l'abolitionnisme était en train de faire prendre au féminisme radical. Et surtout le risque que cette tangente faisait courir au féminisme, notamment celui d'identifier, comme le font régulièrement des abolitionnistes, tout le féminisme radical, ou même le féminisme tout entier, à cette version exclusive qu'est l'abolitionnisme. (Toupin 2002b ; 2003).

---

<sup>3</sup> Cette revue de documentation (Toupin 2002a) a été produite dans le cadre d'une collaboration entre l'Alliance de recherche Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal, Relais femmes et le groupe Stella de Montréal, qui est une ressource communautaire par et pour les travailleuses du sexe. Voir la version électronique : [http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2002/09/la\\_question\\_du\\_.html](http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2002/09/la_question_du_.html)

C'est dans la foulée de ces questionnements que je poursuis ici ces réflexions, cette fois sous l'angle des problèmes épistémologiques qu'ils posent, angle que je n'avais qu'effleuré dans ces publications.

### **Le postulat de l'esclavage des prostituées...**

Commençons par le postulat de l'esclavage des prostituées. C'est la pierre angulaire de tout l'édifice conceptuel abolitionniste. Les études abolitionnistes élèvent la question de la «prostitution» au rang de «système», appelé le «système prostitutionnel». Le théâtre des opérations de ce système est constitué d'un acteur pivot : le proxénète. Généralement un homme, il contraint des femmes à la prostitution tout en en tirant profit. Il est par essence exploiteur. Ce proxénète rend des prostituées disponibles à des clients, les deux étant appelés parfois «prostitueurs».

Comme les études abolitionnistes sont des études de type systémique, on rajoute parfois ici un autre système au «système prostitutionnel» le «système proxénète» (Poulin 2004 :59). Le proxénète au niveau local devient le trafiquant de femmes au niveau international.

### **....et son glissement**

Dans ce ou ces système(s) donc, la contrainte et la violence sont au coeur du théâtre des opérations, constituant ainsi la pierre angulaire du cadre d'analyse. Sont donc amalgamés prostitution et esclavage, tout comme le sont prostitution et trafic de femmes.

On remarquera ici un premier problème conceptuel, découlant de cet amalgame prostitution = esclavage, en l'occurrence un glissement, glissement qui

n'est pas sans effet sur les analyses. C'est Marjan Wijers et Lin Lap-Chew (Wijets et Lap-Chew, 1997 : 31) qui ont décrypté ce problème conceptuel de toute première importance. Et ce glissement réside dans le fait que, dans l'amalgame prostitution = esclavage, on se trouve à confondre la nature d'une activité et ses conditions d'exercice. Elles écrivent :

«L'abolition de l'esclavage n'a pas à voir avec l'abolition d'un certain type de travail, mais avec l'abolition d'un certain type de relations de pouvoir (en l'occurrence la propriété) qui est considéré comme une violation des droits humains. Après l'abolition de l'esclavage, les gens ont continué à travailler dans les champs de coton et le travail domestique a continué à être exécuté. C'est seulement dans le cas de la discussion sur la prostitution que l'objet dérive vers l'abolition de l'activité comme telle, plutôt que l'abolition d'un certain type de relations de pouvoir dans la prostitution. La comparaison avec les autres formes (modernes) d'esclavage démontre à l'évidence que ce n'est pas l'activité comme telle, mais les conditions dans lesquelles ces activités prennent place qui doivent constituer la cible principale. Les droits humains qui y sont violés sont les droits des femmes comme travailleuses» (traduction libre).

Ce glissement n'est pas sans effet sur les analyses, puisqu'il se trouve ainsi à essentialiser le phénomène étudié, brouillant de la sorte la compréhension qu'on peut en avoir. En postulant que la prostitution est en soi esclavage, et la prostitution et l'esclavage partagent alors une essence commune. Dans cette logique, tout autre sorte d'analyse se voit dès lors exclue. Et parfois même interdite. Certaines personnes qui s'y sont en effet hasardées, c'est-à-dire qu'ayant tenté de soumettre le phénomène à un autre examen, elles se sont même vues un jour accusées de «justifier un système de domination»<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Je fais référence ici à ce qui est arrivé au printemps 2004 aux organisateurs et organisatrices d'une journée d'étude à l'IRESO (Institut de recherches sur les sociétés contemporaines) dont le thème proposé était : «La prostitution, un travail sexuel ressortant du droit à la vie privée ?» (notons le point d'interrogation). Une universitaire d'obédience abolitionniste, Marie-Victoire Louis, chercheuse au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) s'est élevée avec force pour s'opposer à la tenue d'une telle journée, au motif qu'elle considère l'initiative comme une «honte et un scandale intellectuel et politique». «Aucune recherche au monde, proclame-t-elle, ne saurait justifier un système de domination quel qu'il soit». D'où notre question : y aurait-il en sociologie ou en sciences sociales, des «systèmes de domination» qui seraient non analysables, hors du champ de l'analyse sociale ? Et depuis quand le fait d'étudier un système équivaut-il à le justifier ? On peut lire la lettre de M-V Louis à [http://sisyphe.org/article.php3?\\_article=1031](http://sisyphe.org/article.php3?_article=1031)

En arriver à faire un tel lien, à savoir que le fait d'étudier ce qui est qualifié au départ de «système de domination» équivaldrait à le justifier, découle en droite ligne, selon nous, de la confusion engendrée par l'amalgame de départ, soit le postulat prostitution = esclavage, et du glissement consécutif qui se produit entre la nature d'une activité et ses conditions d'exercice.

On rencontre aussi couramment ce glissement dans des titres d'émissions, des questions de recherche ou des titres de publications. Par exemple, l'étude du Conseil du statut de la femme sur la prostitution (2002) porte le titre suivant : *La prostitution : profession ou exploitation ?*. C'est là l'exemple type de ce glissement entre la nature de l'activité et ses conditions d'exercice.

### **L'amalgame trafic des femmes et prostitution internationale**

Un autre amalgame produit le même effet. Il s'agit de l'amalgame trafic des femmes = prostitution internationale. On confond ici encore, dans nombre d'analyses abolitionnistes, la nature de l'activité, soit en l'occurrence le travail du sexe en contexte migratoire, avec ses conditions d'exercice possibles, la violation des droits des femmes dans le cours de leurs déplacements.

Est-il besoin de préciser ici qu'il ne s'agit évidemment pas de nier l'existence du phénomène du trafic, mais plutôt de se donner les outils conceptuels pour le situer là où il est. Sans cela, on risque de ne pas le voir là où il se produit réellement. Le trafic, entendu au sens de conditions coercitives de recrutement, de transport et de travail, peut faire partie de la trajectoire de migration des femmes, mais pas nécessairement.

Confondre toute migration de femmes pouvant impliquer une part possible ou variable de travail sexuel à du trafic d'êtres humains, comme c'est le

cas dans la plupart des études abolitionnistes sur le sujet, embrouille totalement la question de la migration féminine et la compréhension qu'on peut en avoir, ainsi que de celle du phénomène de la traite d'êtres humains (Brock et autres 2000 : 8)<sup>5</sup>.

Des études pourtant nous démontrent que cette perspective est très réductrice, quand elle ne crée pas carrément des distorsions dans l'analyse. Mentionnons celle de Thérèse Blanchet, anthropologue travaillant au Bangladesh, qui a effectué une étude pour USAID en 2002 auprès de 500 personnes ayant été objet de trafic, à un degré où à un autre :

«Mettre en évidence le trafic des femmes et ignorer le travail migratoire de ces dernières revient à prendre la tête pour le corps tout entier. Cela crée une distorsion dans l'appréhension des deux, la migration et le trafic. L'impact potentiellement révolutionnaire du travail migratoire féminin et les défis qu'il pose aux relations genre/classe sont ainsi embrouillés; seul le crime est mis en évidence et présenté comme un phénomène en croissance à éradiquer» (traduction libre).

Et Thérèse Blanchet de souligner que le trafic est «un *aspect* <sup>6</sup> du travail migratoire féminin»; il n'en est pas l'essence. Il doit être situé au sein d'un champ d'analyse plus vaste qu'est le travail migratoire<sup>7</sup>, où les femmes sont considérées comme un groupe social à part entière, comme des travailleuses réelles ou éventuelles, et dont les droits humains sont brimés à ce titre, comme travailleuses et comme migrantes.

---

<sup>5</sup> Sans compter que cette confusion a pour effet de rendre la migration féminine «invisible» en quelque sorte, puisqu'elle est uniquement vue sous la lorgnette de la contrainte, contrainte exercée par des trafiquants. Sur le phénomène de l'invisibilité conceptuelle de la migration féminine, voir notamment par Oso et Catarino, 1996; Guillemot 2004; Blanchet 2002; Marokvasic (1986).

<sup>6</sup> C'est moi qui souligne

### **Le problème du déni de l'expérience subjective de certaines prostituées**

Un autre problème épistémologique, caractéristique des études abolitionnistes, réside dans le déni de l'expérience subjective de certains acteurs sociaux de la «prostitution», en l'occurrence de certaines «prostituées», travailleuses des métiers du sexe.

Ce déni découle du postulat de l'esclavage des prostituées, de **toutes** les prostituées, et de la perspective qui lui est inhérente, soit la victimisation (Ouvrard, 2000). Dans cette perspective, seules celles qui se disent victimes de la prostitution ont droit à l'écoute des abolitionnistes et à la prise en compte de leur parole, les autres étant rejetées pour cause d'aliénation. Ces autres étant toutes manipulées par des proxénètes, la question de leur consentement apparaît non pertinente, car impossible, sinon sous influence. C'est là un rôle interdit, voir même impensable pour une actrice dans le théâtre des opérations du dit «système prostitutionnel» ou «proxénète», si tant est qu'on puisse parler en l'occurrence de véritable «actrice» dans un cadre d'analyse abolitionniste. Le rôle des femmes dans cet univers ne peut être en effet que de deux ordres : ou dupes ou victimes. Toute parole autre est donc rejetée, car théoriquement impossible.

Dans les études abolitionnistes, sera donc privilégié un seul échantillon de personnes, soit les personnes ayant vécu les plus mauvaises expériences et qui ont voulu s'orienter ailleurs (Dufour 2005). En cela les plus récentes analyses abolitionnistes restent fidèles à l'échantillon qui a servi de base à l'étude de Kathleen Barry, étude qui a mis au point le cadre conceptuel néo-abolitionniste au tournant des années 1980. Pour K. Barry, «(...)interroger celles qui sont

---

<sup>7</sup> La perspective du travail migratoire est aussi le fait d'autres chercheuses. Mentionnons Laura Agustín D'Andrea. Le titre d'un de ses articles : «The (crying) need for different kinds of research» (Agustín D'Andrea 2002) a d'ailleurs inspiré le choix de celui présent texte. Voir aussi Agustín 2003a 2003b.



tenues en esclavage, c'est (...) impossible (...) J'ai limité mes entretiens aux victimes qui s'étaient échappées ou qui avaient pu quitter la prostitution» (Barry 1982 : 29-30), et donc uniquement à des récits de femmes qui ont fui les conditions abusives du commerce du sexe.»

Or il en est d'autres. D'autres expériences et d'autres paroles. Et notamment les expériences de celles qui sont demeurées dans le commerce du sexe et qui s'organisent pour en transformer les conditions. C'est dans cette catégorie de personnes que l'on retrouve celles qui se qualifient de «travailleuses du sexe», pour bien mettre en évidence qu'il s'agit d'un boulot. C'est cette catégorie-là qui est rejetée a priori par les analyses abolitionnistes. Par exemple, pour Éline Audet, ces femmes «participent à leur propre oppression» et «adoptent le point de vue dominant afin d'échapper au destin de leurs semblables et d'en tirer des bénéfices personnels immédiats» (Audet 2004).

### **Une position «colonialiste» qui pose question...**

L'un des problèmes que posent de tels motifs de rejet, c'est la position même de l'analyste. Comme l'a fait remarquer Stéphanie Pryen au sujet de propos abolitionnistes semblables, il s'agit là d'une position «colonialiste», au sens que lui donne Bruno Chenu qu'elle cite, car il s'agit «de ramener l'autre à soi, en imposant son discours comme vrai et unique. C'est à cette vérité et à cette unicité que se joindra la personne prostituée, un jour ou l'autre» (Pryen 1999a, p. 69).

Non seulement cette position pose problème au plan de l'analyse, mais on peut certainement avancer qu'elle a pour effet de «redoubler la violence symbolique qui s'exerce sur (c)es femmes», selon les mots de Cégolène Frisque, parlant de certains dangers des analyses radicales (Frisque, 1997 : 123).

Je mentionnerai ici à ce propos les mises en garde éthiques formulées par Alison Griffith et Dorothy Smith, citées par Deborah Brock (Brock, 1998 :24). Elles disent en substance ceci : les relations entre un discours sociologique et les personnes qui en font l'expérience sont inégales. Ces personnes, au nom de qui les sociologues prétendent parler, n'ont aucun pouvoir de façonner le discours qu'on tient sur elles-mêmes.

Et Griffith et Smith invitaient les sociologues à ne pas reproduire, sous de nouvelles formes, «le type même de relations dont nous avons justement cherché à nous extraire». En effet, les féministes se battent depuis des lustres afin que la parole des femmes soit respectée, tenue pour crédible, et pour que leur consentement soit pris au sérieux. «Quand une femme dit non, c'est non», écrivaient les féministes sur leurs pancartes durant le décennie 1970. « Mais sur certains sujets liés à la sexualité, dire "oui" ne signifie apparemment rien», a déjà fait remarquer Wendy McElroy <sup>8</sup>

### **Deux autres biais : la surgénéralisation et la sous-spécification**

Ce rejet et ce déni de l'expérience subjective de toute une catégorie de femmes engagées dans le travail sexuel produisent des biais dans l'analyse. Ainsi, les études abolitionnistes généralisent leurs conclusions à l'ensemble de l'industrie du sexe, alors même que ces conclusions ne reposent en réalité que sur une seule catégorie d'expériences : la pire, soit les formes de prostitution les plus abusives. Margrit Eichler (1986) a déjà qualifié ce biais, dans le cadre de sa critique de l'androcentrisme des sciences sociales, de «surgénéralisation». On ne peut ainsi prendre la partie, *une* partie, pour le tout. Il y a là une confusion entre

la partie et le tout. Ne pas préciser les limites du champ d'application de ses données correspond à ce que la même Eichler appelle la «sous-spécification», qui représente l'autre face du même biais.

Avec de telles analyses, qui universalisent leurs conclusions à l'ensemble de «la prostitution», et même aux secteurs non étudiés, on se trouve, ici encore, à brouiller la compréhension des réalités multiples que recouvre le phénomène. De telles analyses comportent donc d'importants biais et angles morts. Ainsi, les formes de résistance et de lutte de femmes qui désirent changer leurs conditions de travail dans le milieu du travail du sexe demeurent inconnues, ou pire, invalidées par des «scientifiques».

### **Le discours normatif et juridique dominant sur la prostitution est avalisé**

Un autre problème, inhérent aux recherches abolitionnistes, réside dans le fait que les notions utilisées dans les codes pénaux, ainsi que les réalités que ces notions recouvrent ne sont généralement ni soumises à l'examen, ni déconstruites. Ce faisant, ces analyses abolitionnistes se trouvent à avaliser le discours normatif et juridique dominant sur la prostitution. C'est là un des reproches que formulait Colette Parent il y a une décennie à l'endroit des analyses traditionnelles de la prostitution (Parent 1994 :397). Les études abolitionnistes, d'ici ou d'ailleurs dans la francophonie, tombent dans les mêmes travers.

L'effet sur l'appréhension générale de la question avait ainsi été exprimé par la criminologue (Parent 1994 : 387) : « Les lois et leur application sont vues comme la réponse nécessaire au problème et ne sont pas considérées comme partie prenante de sa construction. Là encore, le droit vient légitimer le regard

---

<sup>8</sup> Voir *L'interdiction de la pornographie est une menace pour les droits des femmes* : [http://pageperso.aol.fr/ ht a/pregentil/Pornographie.htm](http://pageperso.aol.fr/ht_a/pregentil/Pornographie.htm)

moral porté sur la 'prostitution' et contribue à maintenir l'analyse dans des confins très étroits».

En outre, les analyses abolitionnistes canadiennes ne soumettent pas non plus les articles du Code criminel canadien en matière de prostitution à ce qu'on pourrait appeler de façon commode une «analyse différenciée selon les sexes». Le feraient-elles qu'elles pourraient en découvrir l'aspect profondément patriarcal et sexiste. Comme le soulignait récemment un comité de réflexion du groupe Stella, un organisme montréalais oeuvrant auprès des travailleuses du sexe : «Il faudrait dire, souligner et dénoncer l'aspect patriarcal de ces articles du Code criminel qui restreignent l'autonomie physique et économique des femmes», qui sont là «pour contrôler le corps des femmes» (Stella 2005 : 84). Avaliser le discours juridique dominant sur la prostitution, ne pas soumettre le Code criminel canadien à un «examen féministe», font en sorte que la dimension sexiste et patriarcale du Code criminel échappe à l'analyse abolitionniste.

### **Pourquoi ne pas analyser sociologiquement le «proxénétisme» ?**

À cet égard, ne serait-il pas plus pertinent, au plan sociologique, de soumettre à l'examen ces notions utilisées dans le Code criminel et les réalités prostitutionnelles qu'il recouvre? Prenons l'exemple de la notion de «proxénétisme», telle qu'entendue dans les codes criminels de plusieurs pays. Cet exemple permettra de «faire le pont» avec l'appel, lancé en conclusion, en faveur d'une analyse proprement sociologique du travail sexuel.

Ce qu'on entend généralement par proxénétisme «reflète moins la réalité du proxénétisme que l'idée qu'on en a», écrivait déjà en 1985 le Comité Fraser (Comité spécial d'étude sur la pornographie et la prostitution). Continuer à

analyser la question du «proxénétisme» avec, pour unique grille d'analyse, la violence et l'exploitation sexuelle, brouille la compréhension des réalités multiples que recouvre aujourd'hui cette notion et ne permet pas une saisie adéquate du phénomène. L'équation non questionnée proxénétisme = «trafiants de chair humaine», joue le même rôle. Non soumises à l'examen, ces notions sont avalisées et cautionnées, devenant ainsi des prémisses implicites de recherche.

Pourquoi alors ne pas analyser les réalités que recouvre la notion de proxénétisme avec les outils de la sociologie du travail <sup>9</sup>? Pourquoi ne pas déconstruire l'archétype du proxénète, et voir à quoi renvoie sociologiquement la notion de proxénétisme dans le cadre de travail de travailleuses du sexe? Pourquoi ne pas analyser la réalité que recouvre le proxénétisme comme une composante de l'organisation du travail de certaines travailleuses du sexe ? Ceci n'élimine pas, a priori, l'étude des dimensions violence et abus que peut comporter cette réalité. Au contraire : une telle perspective permet d'étudier *sociologiquement*, dans le cadre précis *des relations de travail* qui sont celles de certaines travailleuses du sexe, les types de rapports et liens d'autorité qui y prévalent. Une telle optique permettrait d'identifier et d'analyser, dans ce cadre spécifique, c'est-à-dire le cadre de travail de travailleuses du sexe, les dimensions abus, coercition, violence pouvant exister dans les relations de travail.

Quelques enquêtes ont ouvert un nouveau champ de recherche à cet égard, et en ont démontré toute la pertinence. Mentionnons, dans la francophonie canadienne, la voie ouverte par l'étude de Colette Parent, Chris Bruckert et

---

<sup>9</sup> Les réflexions qui suivent ont mûri au sein du Comité Recherche de l'organisme Stella, dont je fais partie à titre de membre du conseil d'administration. Elles ont donné lieu à un projet de recherche présenté à Condition féminine Canada dans le cadre d'un appel de proposition du Fonds de recherche en matière de politique lancé en septembre 2004. Le projet a été refusé. Je remercie ici au passage Colette Parent, dont les judicieux commentaires avaient grandement aidé à cerner cette problématique.

Pascale Robitaille sur les travailleuses du sexe en établissement et les danseuses érotiques (Parent, Bruckert, Robitaille 2003 ; Bruckert 2002). Une telle perspective, appliquée à l'étude de ce que les codes pénaux qualifient couramment de proxénétisme, donnerait l'occasion de sortir des généralisations traditionnelles sur cette notion, et des biais consécutifs de la recherche en la matière, ouvrant ainsi de nouvelles pistes de compréhension de la réalité.

La même perspective pourrait aussi être appliquée à la question dite du «trafic des femmes». Comme l'a écrit Marjan Wijers (Wijers 2002), cette question doit s'analyser autrement, et non uniquement comme problème moral, criminel ou de migration illégale, comme elle l'est dans tant d'études <sup>10</sup>. Le trafic d'êtres humains est ici un problème de *travail migratoire*. Comme l'exprime l'organisme français Cabiria, une ressource en santé communautaire oeuvrant auprès des travailleuses du sexe de la région de Lyon, reprenant les réflexions de Wijers :

«La question centrale ici est celle de l'exclusion des femmes des possibilités d'accès au travail et surtout à sa juste rémunération. Le manque de perspectives dans leur pays d'origine, l'impossibilité d'accès à des conditions légales de migration, combinés avec une demande de main d'œuvre dans des secteurs sans régulation ni protection, permettent le développement de circuits illégaux de migration et d'exploitation au travail, dans le marché informel (ou illégal). La question du trafic est alors mise en perspective avec celle des conditions structurelles de l'oppression des femmes. (Cabiria 2004 : 43).

La perspective du travail migratoire permet d'ouvrir les horizons de recherche et de poser de nouvelles questions. Ainsi celle de Marjan Wijers<sup>11</sup>

«Ce n'est pas non plus une coïncidence si ces secteurs, où ce sont spécialement les femmes qui travaillent, ne sont pas protégés ou protégés à la marge par le droit du travail. Dans ce contexte, il est intéressant de se demander si l'exclusion de secteurs de travail informels du cadre du droit du travail, ne constitue pas une forme de discrimination indirecte et, de ce fait,

<sup>10</sup> Pour une autre perspective sur la question, voir Crago 2003.

<sup>11</sup> Traduction libre de Cabiria, dans Cabiria 2004 : 43

une violation des traités sur les femmes (Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes, CEDAW).

### **Vers une analyse sociologique du travail sexuel et du travail migratoire féminin : les ruptures à opérer**

Ceci m'amène en dernier lieu à un appel en faveur d'une analyse proprement sociologique du travail sexuel féminin, tant en contexte local que migratoire. Les composantes de ce travail devraient être étudiées en termes de rapports de travail, de conditions de travail et de déplacement, de rapports sociaux et de pouvoir.

Ce type d'analyse implique une série de ruptures par rapport aux analyses abolitionnistes . J'en mentionnerai cinq <sup>12</sup>.

1- La première implique qu'il faudra déplacer le regard historiquement porté sur les dites «prostituées» par le féminisme abolitionniste et le discours dominant. La parole de celles qui s'auto-définissent comme travailleuses du sexe a sa place dans l'espace public, dans l'«espace citoyen» (Mensah 2003), et dans l'analyse sociologique. Cette parole, aussi transgressive soit-elle de la norme sociale, nous fait découvrir de grands pans occultés de la situation des femmes. L'analyse sociologique féministe ne peut se contenter de fermer les yeux sur ces réalités nouvelles et de rester sourde aux stratégies de changement formulées par ces actrices du monde du travail sexuel, qui font partie du monde des femmes, et dont bon nombre se disent d'ailleurs féministes.

2- La seconde rupture à opérer consiste à éviter ces perspectives globalisantes qui conduisent à des généralisations abusives et à des amalgames dangereux, comme ces études abolitionnistes effectuées exclusivement à partir des pires cas. Il

---

<sup>12</sup> Ces ruptures s'ajoutent aux bases sur lesquelles devaient être «repensées toute la problématique des services sexuels», bases déjà répertoriées par Colette Parent, dans le *Traité des problèmes sociaux* (Parent 1994).

faudra que ces études, pour être sociologiquement valides, reconnaissent que toute la réalité du monde du travail sexuel n'est pas cernée dans leurs analyses. Il faut cesser d'essentialiser la prostitution et de la diaboliser. Il faudra établir clairement de quelles réalités on parle, et les discerner spécifiquement. Le choix des échantillons de personnes interviewées doit être accompagné de précisions quant aux types d'expériences retenus, et ne pas nier qu'il y en ait possiblement d'autres (Shaver 2005).

3- Il faut aussi rompre avec cet autre amalgame, constamment utilisé dans les études abolitionnistes sur le «trafic des femmes», soit l'amalgame femmes-enfants, associant ainsi les femmes à un statut de mineures, d'irresponsables et d'êtres manipulables, et non comme des migrantes à part entière et des travailleuses. La perspective de la victimisation est un terreau fertile pour ce genre d'amalgame infantilisant <sup>13</sup>.

4-Il faudrait aussi cesser d'avaliser le discours juridique dominant sur la prostitution, pour plutôt soumettre à l'examen sociologique et féministe les notions utilisées dans le Code criminel pour décrire les activités prostitutionnelles et le contexte de leur exercice. La sociologie du travail possède des outils à cette fin.

5-Il faudrait de même élargir les trois approches avec lesquelles la question du trafic des femmes est généralement appréhendée, soit comme un problème moral, criminel ou de migration illégale. Élargir ces approches, au profit d'autres

---

<sup>13</sup> Comme l'a déjà noté la Global Alliance Against Trafficking in Women (GAATW), ce «lien historique» entre femmes et enfants pose problème : on traite les femmes «comme si elles étaient (des) enfants et (on) nie aux femmes les droits attachés au statut d'adulte, tels que le droit d'avoir le contrôle de leur propre vie et (celui de leur propre) corps. Le lien sert également à mettre l'accent sur le rôle singulier des femmes comme pourvoyeuses de soins pour les enfants, et nie la nature changeante du rôle de la femme dans la société, plus particulièrement le rôle grandissant des femmes en tant qu' uniques soutiens de membres dépendants de la famille et, par conséquent, en tant que migrantes économiques à la recherche d'emploi» (cité dans Toupin 2002a : 52)



perspectives, qui analysent la question du trafic des femmes comme problème de travail migratoire et comme problème de droits humains (Wijers 02).

Comme la sociologie du travail a dû, durant les années 1970, s'ouvrir au travail et à l'emploi des femmes, dans ses aspects salarié et non salarié, aspects jusque là invisibles (Maruani 1985), elle devrait maintenant s'élargir pour s'ouvrir au champ du travail du sexe.

Le travail sexuel devrait avoir une existence véritablement *sociologique*. L'exploitation ne doit plus servir de postulat *unique* aux analyses en la matière, mais devrait aussi se voir analyser, à l'instar de tant d'autres situations de travail, comme composante possible de relations et de conditions de travail.

Le travail sexuel doit pouvoir s'analyser sociologiquement comme un travail, mais comme un travail actuellement stigmatisé (Parent 1994 ; Parent, Bruckert, Robitaille 2002 ; Pryen 1999b : 465). Comme le conclut S. Pryen (Pryen 1999b : 468) au terme de son étude sur la prostitution de rue à Lille :

«L'objet de la sociologie est de rendre compte de la manière dont ce problème est socialement construit, en évitant la réification et l'essentialisation du phénomène. La prostitution est une pratique exercée par des sujets sociaux, participant du monde de la prostitution, mais également d'autres univers sociaux. On ne peut comprendre cette pratique sans s'attacher à interroger le sens que les acteurs qui y sont diversement engagés lui accordent».

Finalement, on devrait d'autant plus pouvoir traiter du travail du sexe sociologiquement, maintenant que des travailleuses du sexe se présentent comme sujets, sujets de leur expérience, sujets politiques, actrices sociales, à la recherche de reconnaissance de leurs droits comme travailleuses, comme citoyennes et comme femmes (Thiboutot 2001). C'est là un des faits marquants de la scène publique et de la scène féministe de la fin du XXe siècle que d'avoir assisté à «la transformation du prototype de la putain ou prostituée en sujet

historique» (Pheterson 2001 : 18). La sociologie et les sciences sociales en général devraient en prendre acte avec un nouveau regard, et les études féministes, ne pas y faire obstacle.

### **Références**

- Agustìn D'Andrea, Laura (2002) «The (crying) need for different kinds of research», *Research for Sex Work*, 5, June.  
<http://www.nswp.org/mobility/agustin-crying.html>
- Agustìn, Laura M (2003a) «Remettre en question la notion de place: Quitter son pays pour le sexe», *ConStellation*, vol. 8, no 1, hiver : 51-62  
<http://www.chezstella.org/stella/?q=node/227>
- Agustìn, Laura Maria (2003b) «Sex, Gender and Migrations : Facing Up to Ambiguous Realities», *Soundings*, 23, Spring.  
<http://www.nswp.org/mobility/agustin-soundings23.html>
- Audet, Éline (2004) «Fabrication d'un nouveau mythe sur la prostitution».  
[http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=851](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=851)
- Barry, Kathleen (1982). *L'esclavage sexuel de la femme*. Paris, Stock (1979 pour l'édition américaine)
- Blanchet, Thérèse (2002) *Beyond Boundaries. A Critical Look at Women Labour Migration and the Trafficking Within*. Dhaka, Drishiti Research Center. Submitted to USAID.  
<http://www.walnet.org/csis/papers/BEYOND.DOC>
- Brock, Deborah (1998) *Making Work, Making Trouble. Prostitution as a Social Problem*. Toronto, University of Toronto Press.
- Brock, Deborah et all. (2000) «Migrants Sex Work : A Roundtable Analysis», *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol. 20, no 2, p. 84-91
- Bruckert, Chris (2002) *Taking it Off, Putting it On : Women in the Strip Trade*, Toronto, Women's Press.  
<http://www.cspi.org/womenspress/books/t/taking.htm>
- Cabiria (2004). *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et empowerment* (coordination et rédaction : Françoise Guillemaut) Lyon, Le Dragon Lune.

- Conseil du statut de la femme (CSF)(2002). *La prostitution : profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Québec, Conseil du statut de la femme, (Recherche et rédaction : Ginette Plamondon)  
<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/RechercheProstitutionProfessionOuExploitation.pdf>
- Crago, Anna-Louise (2003) «Les dessous de la lutte contre 'la traite des femmes et des enfants'», *ConStellation*, vol 8, no 1, hiver, p. 22-30
- Dufour, Rose (2005) *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*. Ste-Foy, Éditions Multimondes.
- Eichler, Margaret(1986) «Les six péchés capitaux sexistes», dans Dagenais, Huguette (dir.) *Approches et méthodes de la recherche féministe*. Québec, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Université Laval, p.17-29
- Fraser (1985) *La pornographie et la prostitution au Canada* Rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, volume 2. Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère des approvisionnements et services.
- Frisque, Cégolène ((1997) *L'objet femme*. Ministère de l'emploi et de la solidarité, Service des droits des femmes. Paris, La Documentation française, Collection Droits des femmes.
- Geadah, Yolande (2002). *La prostitution, un métier comme un autre*. Montréal, VLB éditeur.
- Guillemaut, Françoise (2002). *Femmes et migrations. Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Cabiria, Le Dragon Lune.  
<http://perso.wanadoo.fr/cabiria/publications.html>
- Guillemaut, Françoise (2004)« Trafics et migrations de femmes, une hypocrisie au service des pays riches», *Hommes et migrations*, no 1248, mars-avril, p. 75-87
- Marokvasic, Mirjana (1986) «Émigration des femmes : suivre, fuir ou lutter», *Nouvelles questions féministes*, no 13, printemps, p. 65-76
- Maruani, Margaret (1985) *Mais qui a peur du travail des femmes ?*, Paris, Syros.
- Mathieu, Lilian (1999) «Portée et limites du comparatisme :quelques questions soulevées par la prostitution masculine», dans Dagenais, Huguette (dir.) *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*. Montréal, les éditions du Remue-ménage, p.200-282
- Mensah, Maria Nengeh (2003). «Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : Abolition ou trafic d'un espace citoyen ?», *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol 22, no 3-4, p. 66-71  
<http://www.chezstella.org/stella/?q=node/233>

- Oso, Laura, Catarino, Christine (1996) «Femmes chefs de ménage et migration», dans Bisilliat, Jeanne (dir.) *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris Karthala, p. 61-97
- Ouvrard, Lucille (2000). *La prostitution : analyse juridique et choix de politique criminelle*. Paris, L'Harmattan.
- Parent, Colette (1994) «La 'prostitution' ou le commerce des services sexuels», dans Dumont, Fernand, Langlois, Simon, Martin, Yves (dir.) *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 393-409  
[http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/contemporains/parent\\_colette/prostitution\\_commerce\\_sexe/prostitution\\_commerce\\_sexe.rtf](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/contemporains/parent_colette/prostitution_commerce_sexe/prostitution_commerce_sexe.rtf)
- Parent, Colette (2001) «Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire». *Sociologie et sociétés*, vol. 33, no 1, p.159-178  
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/2001/v33/n1/001544ar.pdf>
- Parent, Colette, Bruckert, Chris, Robitaille, Pascale (2003) *Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé*. Ottawa. Commission de réforme du droit.  
[http://www.lcc.gc.ca/research\\_project/03\\_erotic\\_1-fr.asp](http://www.lcc.gc.ca/research_project/03_erotic_1-fr.asp)
- Pheterson, Gail (2001) *Le prisme de la prostitution*. Paris, L'Harmattan (1996 pour l'édition en langue anglaise)
- Poulin, Richard (2004). *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Ottawa, l'Interligne.
- Pryen, Stéphanie (1999a) *Stigmata et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue*. Rennes. Presses universitaires de Renne.
- Pryen, Stéphanie (1999b) «La prostitution : analyse critique de différentes perspectives de recherche», *Déviance et société*, vol. 23, no 4, p. 447-473
- Shaver, Frances M.(2005). «Sex Work Research. Methodological and Ethical Challenges», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 2, no 3, March, p. 296-319
- Stella (2002) *Stella et le débat sur la prostitution*.  
<http://www.chezstella.org/stella/?q=node/209>
- Stella (2005). «Travail du sexe et loi», *ConStellation*, no Hors-série, Spécial Stella 10 ans, avril, p. 82-85
- Thiboutot, Claire (2001). «Lutte des travailleuses du sexe : perspectives féministes», in Fédération des femmes du Québec, *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*. Assemblée générale, juin, p. 6-12  
<http://www.chezstella.org/stella/?q=node/208>

- Toupin, Louise (2002a) *La question du «trafic des femmes». Points de repère dans la documentation des coalitions féministes internationales anti-trafic.* Document de travail. Montréal, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes et Stella  
[http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2002/09/la\\_question\\_du\\_.html](http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2002/09/la_question_du_.html)
- Toupin, Louise (2002b). «La scission politique du féminisme international sur la question du «trafic des femmes» : vers la 'migration' d'un certain féminisme radical», *Recherches féministes*, vol. 15, no 2, p. 9-40  
<http://www.erudit.org/revue/rf/2002/v15/n2/006509ar.html>
- Toupin, Louise (2003). «Le féminisme radical connaît une nouvelle secousse», *Canadian Woman Studies/ Les cahiers de la femme*. Vol. 22, no 3,4, p.203-207
- Wijers, Marjan (2002), «Only rights can stop wrongs : a critical assessment of anti-trafficking strategies». Paper presented at European conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings-A Global Challenge for the 21<sup>st</sup> century. Organized under the High Patronage on H.M.R. the King of Belgians, 18-20 septeber 2002, European Parliament, Brussels, Belgium  
<http://www.walnet.org/csis/papers/wijers-rights.html>
- Wijers, Marjan, Lap Chew, Lin (eds.)(1997) «Toward New Definitions». Chap. 2 of *Trafficking in Women, Forced Labour and Slavery-Like Practices in Marriage, Domestic Labour and Prostitution*. Utrech, Pays-Bas.